



Socialement responsable

Fédération CFTC-CMTE

Guide de la Formation syndicale 2015

CHIMIE



MINES



TEXTILE



ENERGIE



Sommaire

| | |
|----------------------------|-----|
| Editorial | p 3 |
| Modalités d'inscription | p 4 |
| Vos droits à la formation | p 5 |
| Demande de congé formation | p 6 |
| Bulletin d'inscription | p 7 |

PLAN DE FORMATION 2015

18 stagiaires par formation

| Dates | Intitulé | Lieu |
|---------------------|---|----------------------|
| 11-12-13 février | 9.5 INARIC 9.3 COSIMO | Pantin |
| 4-5-6 mars | 3.2 CE (base) | Freyring-Merlebach |
| 15-16-17 avril | 5.1 Développer sa section 5.5 Elections professionnelles | Le Havre |
| 5-6 mai | Nouvelle législation des comptes | Pantin |
| 19-20-21 mai | 2.7 Réunion ou forum DS | Berck |
| 10-11-12 juin | 3.8 FCP / GPEC 3.2 CE (base) | Forbach |
| 7-8-9 septembre | 2.5 FIME | Freyring-Merlebach |
| 30 sept 1-2 octobre | 4.1 CHSCT 3.1 DP | Dijon |
| 14-15-16 octobre | 3.9 CE (approfondissement) 5.2 Communication | St Maurice s/Moselle |
| 18-19-20 novembre | 4.6 Risques psycho-sociaux | Liévin |
| 1-2-3 décembre | 3.1 DP | Freyring-Merlebach |

Inscrivez-vous à la Fédération CFTC-CMTE
128, av Jean Jaurès
93500 PANTIN

auprès du secrétariat formation:
Michèle BENZAKEN
01 57 42 42 16
secretariat-formation@cftc-cmte.fr

Responsables Formation
Eric GROH et Joseph Munich

La formation syndicale est indispensable au cours de votre parcours syndical et des responsabilités d'élus CE DP CHSCT !!!! La Fédération CFTC-CMTE est à votre disposition pour vous orienter au quotidien vers vos besoins prioritaires et vous présenter les modules existants correspondant à vos attentes.

Plus que jamais la formation est indispensable. Le monde du travail change, les métiers permutent, il faut réagir de plus en plus vite. Occuper le terrain au quotidien face à des situations plus que délicates.

L'économie d'entreprise, la lecture d'un code du travail, l'élaboration d'un protocole d'accord, la santé au travail sont des tracas permanents et prennent une importance déstabilisante.

C'est pourquoi, la méthode est un complément indissociable de la pratique et ne peut s'acquérir que par le biais de la formation : "pour être un partenaire rassuré, il faut être un représentant bien formé".

Ne restez pas dans l'isolement nous sommes-là pour vous aider, notre rôle et nos missions sont de fédérer de mutualiser nos expériences quelque soit votre secteur professionnel et/ou géographique.

La richesse de ces rencontres et les échanges ne peuvent être que des facteurs incitateurs d'épanouissement de la personne et nous vous invitons à nous rejoindre

Modalités pratiques d'inscriptions

Soyons bien formés pour développer la CFTC

RECOMMANDATIONS

Pour profiter des acquis en formation et de la vie de groupe :

Vous inscrire à 2 actions prioritaires en adéquation avec vos fonctions.

Vous engager à suivre le stage dans son intégralité du début à la fin.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Utiliser le bulletin d'inscription ou le photocopier et le retourner au plus tard 1 mois avant le début du stage au correspondant formation de votre secteur.

N'oubliez pas de déposer votre demande de congés à votre employeur 1 mois avant le début du stage. Une attestation de présence vous sera remise seulement en fin de session



LE CODE INARIC

Un élément incontournable et obligatoire

En effet, tel votre numéro de sécurité sociale, le code Inaric vous suit tout au long de votre parcours syndical.

Grâce à ce code, la fédération est certaine de votre bonne affiliation et de votre appartenance à la CFTC, il vous permet d'accéder à des services :

Portail Internet confédéral et fédéral, les publications confédérales et fédérales, l'accès à la formation et l'information....

00000

M. DUPONT Eric

1 RUE GRANDE

82200 MOISSAC

0101

Je ne connais pas mon code, Comment l'obtenir ?

Plusieurs cas de figure :

1^{er} cas : je reçois les publications de la Confédération que « La Vie à Défendre ». Dans ce cas, votre code figure sur l'étiquette adresse. Il est situé en haut, à gauche.

2^{ème} cas : je ne reçois rien..... Et bien il suffit de vous adresser là où vous payez votre cotisation et de réclamer votre code Inaric.

En cas de refus ou d'impossibilité de vous renseigner, adressez un courrier au service formation précisant l'endroit et la personne qui enregistre vos cotisations, ses coordonnées, l'adresse etc..... Ceci nous aidera à « vous retrouver » dans le système Inaric.

Vos droits à la formation

Congé de formation économique, Sociale et Syndicale

La loi du 30 décembre 1985 a modifié l'appellation du « congé d'Education Ouvrière » pour le transformer en « Congé de Formation Syndicale ». Son objet est d'accorder un ou plusieurs congés aux salariés désireux de participer à des stages ou sessions de Formation Economique Sociale et Syndicale, organisés soit par des centres rattachés à des organisations Syndicales de salariés représentatives, sur le plan national, soit par des

La demande

Code du Travail – Art. R.451-1 et R.451-2
La demande de congé doit être présentée à l'employeur **AU MOINS 30 JOURS A L'AVANCE**. Elle doit préciser la date et la durée de l'absence sollicitée, ainsi que le nom de l'organisme habilité à faire la session (pour la CFTC : c'est l'I.S.F/I.F.C.P.CFTC). Cet organisme doit figurer sur une liste établie, chaque année, par le Ministre du travail (arrêté du 21 décembre 1998 : Journal Officiel, P.1982).

La réponse

Code du Travail – Art. L.451-3

La demande peut être refusée par l'employeur s'il estime que l'absence pourrait avoir des conséquences préjudiciables pour l'entreprise et ceci après avis du Comité d'Entreprise ou à défaut des Délégués du Personnel.
L'employeur doit motiver et notifier à l'intéressé son refus dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande. En cas de différend sur le motif, le refus peut être contesté directement en référé auprès du Conseil du Prud'hommes.

Code du Travail – Art. L.451 – 1

L'employeur peut reporter le départ de congé lorsque le contingent global de jours de congés pour l'année civile en cours est atteint dans l'établissement ou lorsque le quota d'absences simultanées est atteint.

La durée

Code du Travail – Art. L.451-1 et L.451-2

Chaque salarié a droit au maximum, dans l'année, **A 12 JOURS DE CONGE PRIS EN UNE OU PLUSIEURS FOIS**. Cette durée est portée à

18 jours pour les animateurs de stages et pour les salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales.

La durée de chaque congé ne peut être inférieure à 2 jours. Cette durée ne peut être imputée sur la durée du congé annuel et elle est assimilée à un temps de travail effectif.

Pendant la durée du congé de formation, le salarié bénéficie de la législation sur les accidents du travail.

Rémunération

Code du Travail – Art. L.451-1 et L.451-4

Le maintien du salaire durant le stage n'est pas une obligation. Toutefois, les employeurs, dans les entreprises d'au moins 10 salariés, doivent rémunérer ce congé à la hauteur de 0,08% du montant des salaires payés pendant l'année en cours (Cass. Soc. 4/12/1991 ; RJS 1/92 n° 44).

Les dépenses correspondantes sont imputées sur le montant de la participation formation continue. Les conventions ou accords collectifs de travail peuvent prévoir des dispositions plus favorables. Par ailleurs, le Comité d'Entreprise peut instituer un régime d'indemnités au profit des bénéficiaires du congé.

Attestation de stage

Code du Travail – Art. R 451-4

A son retour de stage, le salarié doit remettre à l'employeur une attestation, établie par l'organisme chargé du stage, constatant la fréquentation effective de l'intéressé.

La formation
syndicale est
un outil de
développement



MODELES DE LETTRE SECTEUR PRIVE

DEMANDE DE CONGE DE FORMATION

Nom, prénom :

Adresse :

Code INARIC :

Le

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 30 décembre 1985
- de l'arrêté du 7 mars 1986
- et des articles L 451-1 et suivants, R 451-1 et suivants du Code du Travail

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance, l'octroi d'un congé de formation économique, sociale et syndicale (ou congé de formation syndicale) pour participer à une session organisée par l'Institut Syndical de Formation CFTC, organisme agréé par le Ministre du Travail.

Cette session aura lieu à

Et durera du au



Fédération Chimie, Mines, Textile, Énergie

128, Avenue Jean Jaurès
93500 PANTIN

BULLETIN D'INSCRIPTION

Code INARIC :

Je souhaite participer au(x) stage(s) suivant(s) :

- Titre du stage :

- Dates :

- Titre du stage :

- Dates :

Vos Coordonnées personnelles

- Nom et prénom :

- Adresse :

- Code Postal et Ville :

- ☎ dom. :

- Fax :

- ☎ port. :

- E-mail :

- Date de naissance :

- Actif ou retraité :

Vos Coordonnées professionnelles

- Nom de l'entreprise :

- ☎ :

- Fax :

- Branche professionnelle :

- Fonction professionnelle exercée :

- Cadre : oui non

- Secteur public Secteur privé

Votre structure syndicale

- Fédération de rattachement :

- Syndicat ou secteur :

- Union départementale :

- Région :

Votre fonction principale

Niveau Entreprise

Titulaire CE Suppléant CE

Titulaire DP Suppléant DP

CHSCT

Secrétaire CE Trésorier CE

Secrétaire CHSCT

CCE (Comité Central d'Entreprise)

CG (Comité de Groupe)

DS DSC RS

Niveau Fédéral Départemental

Président Vice-Président Secrétaire

Syndicat Fédération

DSC Négociateur Autre

CPH Conseil du salarié Défenseur

Observation :

Date et signature :

UNE
COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ POUR TOUS
LES SALARIÉS,
ÊTES-VOUS BIEN
INFORMÉ



Au 1^{er} janvier 2016 au plus tard, tous les salariés du secteur privé devront bénéficier d'une complémentaire santé.

Pour tout savoir sur la réforme : connaître le calendrier, décrypter son actualité... Malakoff Médéric vous accompagne.

Rendez-vous sur le site :
complementaire-sante-obligatoire.malakoffmederic.com

Votre contact :
contact-branches@malakoffmederic.com

SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE



malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR